Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20261119-D2026_59-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2026 - 59**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***10 novembre 2026***

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six le dix-sept novembre *à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, MORICE Anne-Marie, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, MEANCE Alain, adjoints, BRIAND Claude, LEPRETRE Nathalie, GILLET Isabelle, THEBAULT Nicole, JOLIVET Jean-Philippe, DARTOIS Jérôme, GUILLARD Frédéric, DUBOST Marie-Laure, GREFFIER Nolwenn,
Etait absente : VONE Nina
Madame MORICE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

Thème : *Marché public*
Objet : Espaces Naturels Sensibles : Choix des prestataires

Monsieur le Maire fait part au conseil que dans le cadre de la valorisation des 2 espaces naturels sensibles (landes Trékoët et buttes de la Hautière), la commune a lancé un appel à candidature pour le choix des prestataires (étude floristique, étude faunistique et plans de gestion). La consultation des bureaux d'étude s'est faite par procédure adaptée ouverte. Un avis est paru dans OUEST France le 29 juillet 2026 pour une remise des offres en Mairie le 10 septembre à 16 h.

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le 15 octobre 2026, 11 bureaux d'étude ont répondu. Après examen par la CAO des compétences, moyens et références des candidats, 3 prestataires ont été retenus par la commission avant validation par le conseil municipal :

- Lot 1 : OUEST AM : Etude floristique : 8 540 €HT
- Lot 2 : DMEAU : Etude faunistique : 14 450 €HT
- Lot 3 : OUEST AM : Plans de gestion : 13 775 €HT
- TOTAL : 36 765 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de valider le choix de la CAO et retient les bureaux d'étude ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS